

Subdivision Environnement industriel,  
Ressources minérales et Énergie  
Z.I. – 7, rue A. Bergès  
17184 PERIGNY CEDEX  
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19  
Mél : sub17.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

Affaire suivie par : G. AUDONNET

GA/NT

PERIGNY, le 19 juin 2003

**INSTALLATIONS CLASSEES**  
**POUR LA PROTECTION DE**  
**L'ENVIRONNEMENT**

---

Sté AGS  
Usine de Clérac

**Rapport de l'Inspecteur des installations classées**

La Sté AGS exploite depuis de nombreuses années sur le territoire de la commune de Clérac une usine de traitement des argiles kaoliniques issues de carrières exploitées dans les départements de Charente et Charente Maritime.

Cette installation fonctionne actuellement sous couvert d'arrêtés préfectoraux des 16 janvier 1975, 18 janvier 1978 et du 19 juin 2002 et divers récépissés de déclaration délivrés depuis 1974.

L'évolution des aménagements de l'usine et de la réglementation rend pour partie les dispositions, contenues dans ces arrêtés, obsolètes, il est nécessaire d'actualiser précisément la situation de l'établissement au regard de la législation des installations classées.

En conséquence je propose que soit imposée à la Sté AGS, par arrêté complémentaire pris en application de l'article 18 du décret n° 77 1133 du 21 septembre 1977, la production d'un dossier contenant les informations prévues aux articles 2 et 3 dudit décret avant le 30 novembre prochain.

Ci-joint projet d'arrêté préfectoral complémentaire